

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
De l'École de la Haute-Ville**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS
ÉCOLE DE LA HAUTE-VILLE**

Procès-verbal d'une séance du conseil d'établissement tenue le 25 mars 2019 à 19 h au local A-225 de l'École de la Haute-Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Cynthia Bernier, enseignante
Madame Christine Boulay, enseignante
Madame Isabelle Marchand, parent
Madame Suzie Lambert, parent
Madame Manon Gouin, parent
Monsieur Richard Robert, parent
Madame Sonia Archambeault, parent
Monsieur Pierre Métivier, professionnel

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Madame Natacha Bouchard, directrice
Madame Catherine Bombardier, secrétaire de gestion
Monsieur Louis-Philippe Gibson, élève représentant du conseil des élèves

ÉTAIENT ABSENTES

Madame Véronique Auger, enseignante
Madame Marie-Josée Bissonnette, représentante du personnel de soutien
Madame Catherine Baudin, représentante de la communauté
Madame Jade Genest-Jones, élève représentante du conseil des élèves

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 h 3 ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Sonia Archambeault, présidente, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance.

2. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Sonia Archambeault souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Sonia Archambeault, présidente, demande aux membres du C.É. s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour.

CÉ # 18-19-044

Il est proposé par madame Manon Gouin
Et appuyé par madame Isabelle Marchand

QUE l'ordre du jour de la séance soit approuvé tel que présenté après avoir ajouté le point décisionnel : PO-05 Règles et critères sur les inscriptions, version modifiée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE RÉGULIÈRE DU 18 FÉVRIER 2019

Madame Sonia Archambeault, présidente, demande aux membres du C.É. si les membres ont des modifications à apporter à ce procès-verbal.

CÉ # 18-19-045

Il est proposé par madame Manon Gouin
Et appuyé par monsieur Pierre Métivier

QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil d'établissement du 18 février 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de la Haute-Ville**

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 FÉVRIER 2019

Madame Natacha Bouchard, directrice, informe les membres du C.É. que la sortie choisie par l'Option Plus Anglais est la visite de la centrale de Beauharnois.

Madame Bouchard, directrice, brosse un portrait des revenus engendrés par la campagne de financement générale de l'école pour les trois dernières années. Madame Cynthia Bernier, enseignante, demande s'ils peuvent se fier au montant de l'année dernière puisque s'il s'agit d'une campagne de moins de 10 000 \$, donc gérée par l'école. Madame Bouchard répond par l'affirmative, mais que si la campagne devait dépasser 10 000 \$, nous devrions procéder à des appels d'offres.

Madame Bouchard, directrice, mentionne aux membres du C.É. que l'indice de défavorisation pour l'École de la Haute-Ville est passé de 6 à 7. L'école ne bénéficiera pas d'une augmentation de son budget ni d'une diminution des ratios dans les classes.

Madame Bouchard, directrice, confirme que l'entente entre les Vics de Granby (Granby Multisports) et l'École de la Haute-Ville en est une avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs (CSVDC). Cette dernière informe les membres présents qu'il est clairement spécifié que le programme peut être déplacé dans une autre école au besoin. Madame Suzie Lambert, parent, aimerait que si une telle situation se répète, que nous soyons certains que l'entente soit faite avec l'école et non avec la CSVDC afin de s'assurer que le programme reste à l'école de la Haute-Ville.

Madame Bouchard, directrice, informe les membres du C.É. qu'aucun appel n'a été effectué aux services des travaux publics puisque la journée où elle était disponible pour appeler, il faisait beau et la neige fondait. Ce n'était donc plus d'actualité.

6. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Louis-Philippe Gibson, représentant du conseil des élèves, mentionne qu'il n'y a pas de nouveaux projets pour le conseil des élèves, mais que lundi 1^{er} avril, ils rediscuteront de la journée sans uniforme. Le conseil des élèves attend toujours un retour de la direction pour la cour d'école. Madame Bouchard, directrice, mentionne qu'elle devrait avoir des nouvelles au mois d'avril et qu'elle fera le suivi au conseil des élèves par la suite.

Madame Natacha Bouchard, directrice, demande à Monsieur Gibson s'il était présent à la journée de la démocratie scolaire à la CSVDC. Monsieur Gibson répond par la négative. Madame Bouchard informe les membres du C.É. qu'il y avait 2 ou 3 personnes de l'école de la Haute-Ville présentes dont une qui a été élue vice-présidente. Madame Suzie Lambert, parent, dit qu'il y a eu de belles idées qui ont émergé de cette journée.

Madame Sophie Deschênes, mère d'un élève de secondaire 1 qui fait partie du programme d'Option Plus Sport Aventure, mentionne que l'an prochain, son fils devra fréquenter l'école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc (JHL) et que cela est une problématique. Elle raconte que son fils est motivé par l'école à cause du programme Sport Aventure. Pour la 1^{re} fois, il travaille et il étudie, mais à cause du changement d'école, il a une baisse de motivation puisqu'il n'y a pas de programme équivalent à JHL. Monsieur Marcel St-Onge, enseignant de Sport Aventure, met l'accent sur le fait qu'ils sont privilégiés de faire partie de ce programme et que s'ils ne font pas l'affaire, ils prennent quelqu'un d'autre à leur place. Madame Deschênes demande de faire adopter une résolution qui stipule que les élèves fréquentant déjà un programme particulier, par exemple le programme Option Plus Sport Aventure, puissent terminer leur parcours scolaire à l'école de la Haute-Ville même si celui-ci n'est pas du secteur scolaire de l'école. Madame Natacha Bouchard, directrice, informe le parent qu'il n'y a pas de problème à ce que l'élève termine son cycle dans son programme, mais qu'il faut tout de même remplir une demande de loi 180. Ce dernier sera probablement choisi s'il respecte toujours les critères de sélection et s'il y a une place de disponible dans le programme. Après avoir terminé le cycle, il faudra refaire une demande de loi 180. Si l'élève est déjà inscrit dans le programme, c'est mieux pour son dossier, mais c'est une question d'organisation scolaire. Monsieur Carl Morrissette, directeur général adjoint, est très au fait de ces situations. Madame Bouchard mentionne qu'il s'agit d'une situation compliquée et que l'organisation scolaire privilégie les élèves du secteur et par la suite, les décisions sont prises cas par cas. Madame Deschênes trouve cela inquiétant que les réponses d'acceptation et de refus ne soient pas transmises avant le 24 août. Madame Bouchard, directrice, informe cette dernière que l'équipe-école s'est donné comme objectif de transmettre les réponses au plus tard le 30 avril 2019. Elle mentionne également que lorsque la tournée des classes a été faite lors de l'inscription, il a été mentionné aux élèves qu'ils peuvent terminer leur cycle à l'école de la Haute-Ville. Madame Deschênes, parent, exprime qu'il serait bon que les parents soient également au courant. Madame Suzie Lambert, parent, dit qu'un échange d'environ 85-90 élèves se fait entre les deux écoles, soit JHL et Haute-Ville, chaque année. Madame Bouchard ajoute que les échanges doivent être équivalents. Madame Deschênes se dit inquiète puisque le même programme n'est pas offert dans d'autres écoles, ce qui fait que plusieurs parents vont se tourner vers les écoles privées. Elle donne l'exemple de Saint-Hyacinthe. Madame Suzie Lambert, parent, demande s'il serait possible d'ouvrir un autre groupe d'Option Plus. Madame Natacha Bouchard, directrice, répond que c'est l'organisation scolaire qui prend cette décision et que cela implique beaucoup de choses. Madame Lambert réfère Madame Deschênes au comité de parents de la CSVDC. Madame Deschênes conclut en affirmant que c'est mieux de faire un programme de secondaire 1 à 5 dans la même école.

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de la Haute-Ville**

7. MODALITÉS D'APPLICATION DU RÉGIME PÉDAGOGIQUE

Madame Natacha Bouchard, directrice, présente et explique aux membres du C.É. le document sur les modalités d'application du régime pédagogique 2019-2020 et la fonction de ce document pour une école.

Madame Suzie Lambert, parent, indique qu'il est mentionné qu'il y a un service d'orthopédagogue. Madame Natacha Bouchard, directrice, informe les membres du C.É. que ce sont des enseignants ressources qui occupent cette fonction à l'école de la Haute-Ville.

Madame Lambert aimerait que le point 29.2-3 à la page 12 soit appliqué conformément à cet article puisque, jusqu'à maintenant, les parents ne sont pas nécessairement avisés des problèmes académiques de leurs enfants. Madame Natacha Bouchard, directrice, mentionne que cela se fait beaucoup par le portail parent, mais qu'elle ne sait pas si cela est fait mensuellement.

CÉ # 18-19-046

Il est proposé par madame Sonia Archambeault
Et appuyé par madame Suzie Lambert

QUE les modalités d'application du régime pédagogique 2018-2019 soient approuvées telles que présentées.

APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ

8. CONSULTATIONS CSVDC

Madame Natacha Bouchard, directrice, présente aux membres du C.É. les modifications qui ont été apportées à l'acte d'établissement 2019-2020, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 et la détermination des services éducatifs dispensés par les écoles 2019-2020.

Madame Suzie Lambert, propose aux membres du C.É. de refuser les modifications qui ont été apportées à chacun des documents.

CÉ # 18-19-047

Il est proposé par madame Cynthia Bernier
Et appuyé par madame Suzie Lambert

QUE, l'acte d'établissement 2019-2020, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022, la détermination des services éducatifs dispensés par les écoles 2019-2020 soient refusés tels que présentés.

REFUSÉ À L'UNANIMITÉ

9. PROJETS D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES EN DEHORS DE L'HORAIRE ET DE L'ÉCOLE ET CAMPAGNES DE FINANCEMENT

Madame Natacha Bouchard, directrice, présente les projets de sorties éducatives et de campagnes de financement aux membres du C.É.

Madame Suzie Lambert, parent, mentionne que la visite de l'écocentre est également très intéressante.

Madame Catherine Bombardier, secrétaire de gestion, présente les produits et prix de deux compétiteurs pour la prochaine campagne de financement générale de l'école.

CÉ# 18-19-048

Il est proposé par madame Manon Gouin
Et appuyé par monsieur Richard Robert

QUE les projets d'activités éducatives en dehors de l'horaire de l'école présentés soient approuvés tels que présentés.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

QUE la campagne de financement générale soit octroyée à la compagnie Humeur design et soit approuvée telle que présentée.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

10. PO-05 RÈGLES ET CRITÈRES RELATIFS À L'INSCRIPTION, À LA FORMATION DES GROUPES ET AUX TRANSFERTS DES ÉLÈVES

Madame Natacha Bouchard, directrice, présente les modifications apportées à la règle PO-05 concernant les règles et critères relatifs à l'inscription, à la formation des groupes et aux transferts des élèves.

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de la Haute-Ville**

CÉ# 18-19-049

Il est proposé par madame Manon Gouin
Et appuyé par monsieur Pierre Métivier

QUE les règles et critères relatifs à l'inscription, à la formation des groupes et au transfert des élèves dans les écoles PO-05, soient approuvés tels que présentés.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

11. ÉTAT DU PROCESSUS DE CONSULTATION

Madame Natacha Bouchard, directrice, présente aux membres du C.É. le calendrier des consultations à venir.

Madame Suzie Lambert, parent, aimerait que la direction s'assure que le matériel qui se trouve sur les listes soit du matériel que les élèves utilisent vraiment.

12. RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Madame Suzie Lambert, parent et déléguée au comité de parents de la CSVDC, informe les membres présents qu'une cinquième classe de maternelle 4 ans sera ouverte, mais que l'endroit reste à déterminer.

Madame Lambert mentionne qu'elle a participé à un webinaire le 13 mars dernier sur la loi 12, c'est-à-dire sur ce que les parents devront payer et ce que les écoles ne pourront plus charger aux parents. La Fédération des comités de parents ira déposer toutes les doléances des parents dans les prochaines semaines à la chambre des représentants. Cette dernière a également demandé le statut sur les frais de reprographie.

Madame Lambert, parent, informe les membres du C.É. qu'il y aura peut-être une modification du transport scolaire en fin de journée puisqu'il y aura modification à l'horaire des récréations pour les écoles primaires. La CSVDC désire qu'il y ait deux récréations par jour au primaire et que celles-ci soient entre les périodes et non au début ou à la fin des classes.

Madame Lambert informe les membres que la conférence sur l'anxiété présentée à l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand de Farnham s'est bien déroulée.

Madame Lambert, parent, informe les membres du C.É. des prochaines activités offertes par le comité de parents de la CSVDC :

- Conférence sur l'intimidation le 28 mars prochain au Cégep de Granby et invite les gens à y assister. Le conférencier sera Monsieur Jasmin Roy.
- Pièce de théâtre humoristique « Je courais, je courais, je courais, détresse parentale » le 15 avril 19 h à l'école de la Haute-Ville.
- Conférence sur la différence animée par Madame Guylaine Guay le 14 mai 19 h à l'église Saint-Romuald de Farnham.

13. CORRESPONDANCE

Madame Sonia Archambeault, parent et présidente, informe les membres qu'il y aura un 5 à 7 des présidents et présidentes des conseils d'établissement.

14. VARIA ET QUESTIONS À L'ÉTUDE

Madame Manon Gouin, parent, questionne sur l'augmentation considérable des frais de transport (150 \$ en 2017-2018 versus 250 \$ en 2018-2019) pour l'Option Plus danse et si les demandes de soumissions sont bien détaillées? Madame Natacha Bouchard, directrice, répond que oui et qu'ils ont travaillé fort. Madame Gouin revient sur deux incidents qui se sont produits avec le transport de sa fille et des élèves d'Option Plus danse qui se sont vu refuser l'accès au transport par le chauffeur, et ce, en plein hiver. La compagnie de transport doit faire 3 arrêts distincts pendant le trajet. C'est une élève de 5^e secondaire qui a appelé à la réception pour régler la situation. Madame Bouchard demande à Madame Gouin de nous transmettre sa plainte par écrit. Ensuite, l'école en informe l'acheteur à la CSVDC, qui lui, remplira une fiche de rendement. Si le transporteur a des fiches de rendement négatives, il pourrait se voir retirer le contrat. Madame Gouin mentionne qu'en plus d'avoir doublé le tarif, sa fille arrive à son option entre 13 h 15 et 13 h 20 ce qui fait qu'il y a beaucoup de temps perdu.

Madame Suzie Lambert, parent, informe les membres du C.É. que chaque année, il est possible pour le conseil d'établissement, d'élire une personne qui durant l'année se démarque par son bénévolat. Cette dernière propose donc Monsieur Denis Alarie, concierge en exposant tout le travail fait par celui-ci.

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de la Haute-Ville**

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h 30.

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 29 avril à 19 h.

Tous les sujets, à l'ordre du jour, ayant été traités,

CÉ # 18-19-050

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Gouin
ET APPUYÉ par madame Isabelle Marchand

QUE la séance soit levée, à **20 h 30**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Direction

Présidence